



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mai 2023

Le quatre mai deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le jeudi vingt-sept avril deux mil vingt-trois, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

**Etaient présents** : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, Mme Martine LE LOIRE, M. Eugène LE PEIH, M. Laurent HAMON, Mme Catherine CADORET, M. Patrick GRIGNON, Mme Nelly LE HEN, Mme Marie-José LE GUENNEC, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Magali ROBIC, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, M. Patrice LE PADELLEC, Mme Patricia LE DIAGON, M. Thierry LUCAS Mme Nelly FOURQUET, Mme Sophie LE PALLEC, M. Gwenolé JAOUEN, Mme Emmanuelle BOURET, Mme Magali LOT.

**Absents** : Mme Isabelle BOHELAY, M. Yvon LE CLAINCHE, M. Franck TRULIN, M. Anthony LUCAS

**Procuration** : Mme Isabelle BOHELAY à M. Philippe ROBINO  
M. Yvon LE CLAINCHE à Mme Pascale GILLET  
M. Franck TRULIN à Mme Martine LE LOIRE  
M. Anthony LUCAS à Mme Catherine CADORET

**Secrétaire de séance** : M. Anthony LE HIR

**Objet** : **Signature de convention de mise à disposition d'équipements sportifs et de surface foncière au district de football du Morbihan.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le district de football du Morbihan construit actuellement son futur siège sur le site du complexe sportif du Scaouët, à proximité du terrain de football annexe B.

Elle précise par ailleurs que le district envisage également de construire 2 terrains de football à 5 en gazon synthétique sur le site du complexe sportif du Scaouët et elle propose de mettre à disposition les surfaces nécessaires à l'implantation de ces deux équipements sportifs. De manière plus générale, elle propose également la mise à disposition à titre gratuit de l'ensemble des équipements du complexe sportifs et de loisirs du Scaouët pour les besoins du district (tournoi, journée de détection de joueurs, formations des entraîneurs...)

Elle propose donc de formaliser les conditions administratives, techniques et financières de cette mise à disposition à travers des conventions et sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de les signer.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

**Accepte** la mise à disposition au profit du district de football du Morbihan des équipements et surfaces foncières nécessaires aux besoins du district de football.

**Autorise** Madame le Maire, ou un adjoint au maire par subdélégation, à signer les conventions de mise à disposition ainsi que tous documents relatifs à ces affaires.

**Pour extrait certifié conforme**  
**Le Maire,**

Le Maire,



Pascale GILLET